

## **Les relations bilatérales entre le Canada et la Communauté européenne**

Le Canada a depuis longtemps consacré une attention particulière à ses relations avec la Communauté européenne (CE) et ses douze États membres. La CE est le deuxième partenaire commercial du Canada.

En 1976, la CE et le Canada ont signé un accord-cadre visant à promouvoir, diversifier et développer leurs échanges commerciaux et économiques. Les deux parties se rencontrent tous les ans pour promouvoir et examiner l'activité économique.

Par l'implantation de l'Acte unique européen en 1987, la CE a pris encore plus d'importance pour le Canada. Depuis l'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, l'Acte a donné une nouvelle vigueur à la CE qui est devenue le point de mire des nouvelles démocraties. La force de l'Europe de l'Ouest a contribué à unifier l'Allemagne et à lui donner une assise démocratique.

La Coopération politique européenne (CPE), institutionnalisée par l'Acte unique, n'est pas un mécanisme de la Communauté. C'est un mécanisme de coopération et de consultation intergouvernementales entre les douze États membres de la CE et la Commission des Communautés européennes sur toutes sortes de questions de politique. En 1988, le Canada avait convenu avec les douze États de tenir des consultations semi-annuelles de ministres et hauts fonctionnaires sur de grandes questions de politique étrangère en rapport avec la CPE.

L'adoption d'une déclaration sur les relations entre le Canada et la CE, en novembre 1990, a marqué un tournant dans les relations politiques du Canada avec la Communauté et ses États membres. Cette déclaration engage les parties à relever de concert les défis communs de l'avenir et elle renforce les mécanismes de consultation politique au moyen de consultations entre le Premier ministre du Canada, le Président du Conseil européen et le Président de la Commission des Communautés européennes.

En signant à Maastricht le Traité sur l'Union européenne, la CE et ses États membres se sont engagés dans une nouvelle phase d'intégration comportant à la fois une union économique et monétaire et un processus d'union politique. Le Canada tient compte de cette évolution dans ses relations avec la CE.